Alain Minc veut que la loi de 1905 ne s'applique pas aux musulmans

écrit par Christine Tasin | 17 octobre 2015



Boubakeur-Minc même combat. Le premier demandait il y a quelques années une exception concernant l'islam, une génération sans appliquer la loi de 1905 aux musulmans, histoire de leur donner la possibilité de rattraper leur « retard »... Sous prétexte que l'islam n'existait pas en France en 1905 il faudrait ne pas lui appliquer la loi...

Minc pousse jusqu'au bout le communautarisme. N'appliquons les lois qu'à ceux qui étaient en France au moment où elles ont été votées... Les petites racailles étrangères homophobes et antisémites n'étaient pas en France au moment du vote des lois anti-racisme, anti-discrimination ? Alors exonérons-les du respect et des effets de ces lois, au moins le temps qu'ils soient intégrés, le temps d'une génération...

On voit très bien ce que la loi pourrait devenir avec des Minc aux manettes. Aux dernières nouvelles il paraît qu'il conseillait Sarkozy il y a peu…

<u>« Il faut suspendre la loi 1905 pour les… par rtl-fr</u>
Quant à l'argumentation du quidam, elle s'effondre avec juste

une question :

Monsieur Minc, où vont vos déclarations pour vous opposer au financement par le Qatar et l'Arabie Saoudite de nos banlieues, de nos entreprises, de nos équipes de foot, de nos secteurs stratégiques, du Louvre ? Où sont vos déclarations pour vous opposer à la <u>vente d'armes</u> à l'Arabie Saoudite ?

Monsieur Minc vous êtes un traître à votre patrie. Et un traître inculte, en plus. Les mosquées, financées ou pas par l'Arabie saoudite, enseignent la même chose. Les imams, pays ou pas par l'Arabie saoudite enseignent la même chose. Vous pouvez lire par vous-mêmes ce qu'ils enseignent, c'est le coran et les haddiths-s de Mahomet.

Mais vous ne les lirez pas, vous avez trop peur d'y découvrir votre imposture et vos trahisons.

Christine Tasin